



ÉCOLE DE DROIT
UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

Diplôme Universitaire

DROIT DE LA RESPONSABILITÉ MÉDICALE



Novembre à juillet
2 vendredis par mois



107 heures
(enseignements et évaluation)



En présentiel ou distanciel

ÉCOLE DE DROIT

41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403

63001 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
du.droit@uca.fr

OBJECTIFS

La loi du 4 mars 2002 dite loi Kouchner a profondément remanié le droit de la santé en plaçant le malade (le patient, l'usager, la personne) au cœur de la relation de soin, en consacrant la solidarité nationale comme voie d'indemnisation, et en faisant œuvre unificatrice des fondements d'engagements de la responsabilité au sein des juridictions administratives et judiciaires. Depuis, avec l'adoption d'une nouvelle loi de santé le 26 janvier 2016 et d'une loi créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie le 2 février 2016, la mise en œuvre de la responsabilité des professionnels et des établissements de santé a considérablement évolué.

L'objectif de la formation est d'apporter, dans le respect d'une parfaite actualisation des données, les bases théoriques et méthodologiques à la compréhension des mécanismes de responsabilité médicale (pénale, civile, hospitalière), de responsabilité « déontologique », de mise en œuvre des procédures amiables, du contentieux de la fin de vie, et de la réparation du préjudice corporel.

L'objectif de la formation est également de :

- Répondre aux attentes en formation continue des professionnels de santé qui souhaitent acquérir une parfaite maîtrise de la portée des règles déontologiques de leur profession, des risques contentieux de certaines pratiques, des droits des patients et de leur incidence sur l'amélioration de la qualité et de la gestion des risques ;
- Offrir la possibilité d'une spécialisation aux juristes intéressés par le droit de la santé et son contentieux. Cette formation répond aux obligations de formation professionnelle continue et peut permettre aux avocats de valoriser un dossier de spécialisation, le DU apportant de solides bases pour les candidats à la spécialisation « droit du dommage corporel » et/ou « droit de la santé ».
- Adapter cette offre aux exigences calendaires des professionnels et notamment des professionnels libéraux.

L'obtention du diplôme permet, quant à elle, une insertion professionnelle dans les domaines de l'expertise judiciaire et du conseil aux ordres professionnels, compagnies d'assurance, établissements de santé ou encore à la presse médicale.

ORGANISATION

La formation se déroule de novembre jusqu'à la première semaine de juillet et comprend :

- 106 heures d'enseignement théorique et méthodologique divisées en 10 unités d'enseignement de 5h à 21h heures chacune, proposées en présentiel ou à distance par regroupement mensuel de 2 journées, soit 12 journées au total ;
- Une épreuve transversale de restitution, sur une durée d'une heure.

Ce DU n'est pas inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

PUBLIC VISÉ

Ce diplôme universitaire est ouvert :

- En Formation Continue : Doctorants en médecine, pharmacie, chirurgie dentaire ; Titulaires d'un diplôme de vétérinaire ; Personnels administratifs d'établissement de santé et médico-sociaux ; Professionnels du droit intéressés par une spécialisation en droit de la santé et/ou réparation du préjudice corporel ; Professionnels de santé
- En Formation Initiale : Etudiant(e)s en Master 2 ou Master 1 (sous réserve du nombre de places)

MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS

UE 1	Les droits des patients	13 heures
<p>Les droits universels dans le soin (accès, liberté, sécurité, dignité) La personne de confiance Le droit de ne pas souffrir Le droit au secret</p>	<p>L'accès au dossier médical Droits de la fin de vie Droit à l'information Recueil du consentement</p>	
UE 2	La responsabilité pénale	9 heures
<p>Principes de droit pénal Principe de procédure pénale Responsabilité pénale des personnes morales (établissements de santé) et des personnes physiques (médecins, infirmiers, etc ...) La responsabilité pénale au sein de l'équipe de soin Violation du secret médical Exercice illégal de la médecine / Faux certificats médicaux Euthanasie et fin de vie Homicide et blessures involontaires / Omission de porter secours</p>		
UE 3	La responsabilité civile	17 heures
<p>Le contrat médical et la responsabilité contractuelle La responsabilité délictuelle Les obligations du professionnel de santé (moyen, résultat, sécurité de résultat) Faute technique et faute d'humanisme La responsabilité du fait d'autrui (médecin salarié, commettant, préposé, équipe médicale) La responsabilité civile et le risque médical Responsabilité du fait des produits de santé défectueux</p>		
UE 4	La responsabilité hospitalière	17 heures
<p>Le service public hospitalier et son juge La faute personnelle / La faute de service La responsabilité sans faute La responsabilité pour faute lourde (faute « caractérisée » et défaut d'hygiène et d'asepsie) Faute médicale Faute dans l'organisation et le fonctionnement du service Articulation avec la solidarité nationale Responsabilité du fait des SAMU et des SMUR</p>		
UE 5	La responsabilité ordinale et disciplinaire	9 heures
<p>L'ordre La juridiction ordinale La déontologie</p>	<p>La procédure disciplinaire La sanction</p>	
UE 6	Les procédures amiables	5 heures
<p>Les assureurs</p>	<p>La Commission de conciliation et d'indemnisation</p>	
UE 7	La solidarité nationale	5 heures
<p>Les fonds d'indemnisation Les mécanismes d'indemnisation par la solidarité nationale Les conditions d'indemnisation par la solidarité nationale Le contentieux de la solidarité</p>		

UE 8	Les contentieux spéciaux : fin de vie et hospitalisation sous contrainte	5 heures
Fin de vie – Contentieux LAT		Hospitalisation sans consentement
UE 9	La réparation du préjudice corporel	21 heures
La victime, les proches, les ayants droits L'expertise Le recours des tiers payeurs La nomenclature Dintilhac La réparation fractionnée du préjudice Les fonds d'indemnisation (ONIAM) Les référentiels d'indemnisation (juridictions, Gazette du palais, assureurs)		
UE 10	La responsabilité vue de la direction de la qualité d'un établissement de santé	5 heures
La direction de la qualité La gestion des litiges en interne		La gestion des litiges en contentieux
Examen terminal		1 heure
Epreuve transversale de restitution		

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'accès à cette formation suppose d'avoir un diplôme de niveau Bac+3 et des prérequis en droit.

Les professionnels confirmés ne justifiant pas des titres requis pourront se porter candidats au titre de la procédure de Validation des Acquis Professionnels (VAP). La sélection est faite sur dossier de candidature et entretien éventuel avec le responsable pédagogique du diplôme.

TARIFS

- 2 184 euros (prise en charge par un tiers possible : contactez le service Formation Continue)
- 1 040 euros pour les étudiant(e)s déjà inscrit(e)s dans un établissement d'enseignement supérieur clermontois sur l'année en cours ou l'année précédente, ainsi que pour les Agents des collectivités locales du Puy-de-Dôme



CONTACTS

Responsabilité pédagogique

Caroline LANTERO
Professeure à l'Ecole de Droit - UCA
Caroline.LANTERO@uca.fr

Scolarité

Jade PAILLOUX
04 73 17 76 64
du.droit@uca.fr

Formation Continue

Cédric QUICHON
04 73 17 76 54
Cedric.QUICHON@uca.fr



CANDIDATER



Téléchargement du dossier de candidature

Accès à l'ensemble des informations du diplôme

Mise en place du financement de la formation